



Voyager avec mon 2ieme recipicé

Par **neville**, le **13/07/2008** à **03:53**

Bonjour;

Je suis étudiant étranger en France en 2 année et j'ai une carte de séjour qui expire le 08/09/08.

Je compte partir en voyage en Algérie et retourner avant le 08 /09.

Est-ce que je dois renouveler mon titre séjour avant mon départ prévu pour mi-aout et dans ce cas la voyager avec mon 2ieme recipicé (ya il un risque pour le retour ?).

Ou bien attendre mon retour (2 jours avant l'expiration de mon titre) pour le renouveler ?

Merci pour vos réponses.

Cordialememnt

Par **jeetendra**, le **13/07/2008** à **10:31**

bonjour, [fluo]toute demande de renouvellement doit se faire normalement deux mois[/fluo] [fluo]avant l'expiration de son titre de séjour[/fluo], déposez votre demande et avec le récipissé du dépôt vous pouvez vous déplacer mais pas retourner en Algérie, sinon ne pas déposer votre demande maintenant, partir et revenir avant l'expiration du titre de séjour, cordialement

Par **neville**, le **13/07/2008** à **13:55**

Merci pour votre reponse ;

Donc si j'ai bien compris il est impossible de voyager avec un 2ieme recipicé ?

Aussi si je depose mon dossier de renouvellemnt ces jours ci, vont ils me retirer mon ancienne carte de sejour et me donner sur place un recipicé ou bien attendre le temps que ce recipicé soit pret en gardant toujours ma carte ?

Je pourrais donc voyager avec ma carte et revenir pour recuperer le recipicé.

Merci pour votre reponse.

nb: mon voyage est prévu pour le 10 aout 08

Par **jeetendra**, le **13/07/2008** à **14:02**

le mieux c'est de partir et de revenir avant de faire la demande et surtout avant que la carte de séjour n'expire, avec un récipissé vous ne pouvez voyager et votre carte sera gardée par l'administration, renseignez vous également auprès du gisti pour confirmation, bon après midi à vous

Par **neville**, le **13/07/2008** à **14:08**

ok merci

c'est la solution qui me semble le mieux seul petit bémol ma carte expire le 08 /09 et la date de retour est fixer le samedi 06 /09 (bilet acheté).

La prefecture peut elle accepter de déposer le 08 /09 (jour d'expiration) ?

Je sais c'est un peu limite limite mais sa me laissera le temps de reunir mes papiers pour le renouvellemnt.

Merci encore de votre réponse

Bonne apres midi

Par **laurence28**, le **15/07/2008** à **18:11**

salut

tu dois déposer ta demande avant de partir car normalemnt c,est 2mois avant l,expiration.

voyager avec le 2iémé recipissé n,est pas un probleme car j'ai ma soeur qui est a son 3iémé et elle etait partie au cmaeroun et est rentrée quelques jour avnt son expiration. si vous partez faire la demande on ne vous retirerait pas votrecarte . c,est quand vous recevez la nouvelle qu,on recupéré l,ancienne.
cordialemnt laurence

Par **neville**, le **23/07/2008** à **22:56**

Bonjour ;

je me permet d'insister au niveau de la police du pays d'origine (au moment de quitter le territoire) si mon titre expire dans 2 jours et que j'ai renouveler mon titre de séjour mais on ne ma pas donné une attestation de dépôt (la préfecture m'a assurer que je ne l'ai pas besoin maintenant) mais étant étudiant j'ai mon certificat de scolarité et attestation de réussite , Peut il y avoir un probleme au moment de revenir en france ??

Merci a tous pour vos reponses